



Association (loi 1901) d'Action
Éducative et Sociale Spécialisée
Mission de Service public



RAPPORT D'ACTIVITE 2022



SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL ET EDUCATIF

**96, place Genevès
71000 MACON**

Tél. 03.85.21.19.50
placement@pradobourgogne.fr

SOMMAIRE

<u>1 / Présentation d'établissement</u>	<i>page 1</i>
1. <i>Les trois structures du Service de Placement</i>	
2. <i>Les missions</i>	
3. <i>Agrément et habilitation</i>	
4. <i>Financement</i>	
5. <i>Situation géographique</i>	
6. <i>Les Personnels</i>	
<u>2 / Eléments et indicateurs de suivi relatif à la prise en charge des enfants par service (document en annexe)</u>	<i>page 5</i>
1. <i>Eléments relatifs à la prise en charge des enfants au Placement Familial</i>	
2. <i>Eléments relatifs à la prise en charge des Jeunes au Placement Educatif</i>	
3. <i>Eléments relatifs à la prise en charge des Jeunes au Placement Educatif, « SCOT Montceau »</i>	
<u>3 / Déclinaison du projet de l'établissement en actions opérationnelles – nos axes de travail 2022/2023 et 2024</u>	<i>page 29</i>
<u>4 / Amélioration continue de la qualité, des travaux du comité de pilotage et autres groupes</u>	<i>page 30</i>
<u>5 / Temps forts de l'année</u>	<i>page 30</i>
<u>6 / Gestion des ressources humaines</u>	<i>page 32</i>
1. <i>Mouvement du personnel en 2022</i>	
2. <i>Etat de l'absentéisme en 2022</i>	
<u>7 / Nos actions de formation individuelles et collectives</u>	
<u>Les formations avec thème, nombre de participants et type de financement</u>	<i>page 37</i>
<u>8 / Chantiers en cours, cap fin 2023</u>	<i>page 38</i>

1 / Présentation de l'établissement

Service de Placement Familial et Educatif

96, place Genevès

71000 MACON

Tél : 03 85 21 19 50

Fax : 03 85 21 19 69

Numéro de SIRET : 385 400 452 000 79

Code APE : 8790 A

1. Les trois structures du Service de Placement

Le Service de Placement gère deux structures :

- ◇ **Le Placement Familial** s'inscrit dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires du dispositif de Protection de l'Enfance en particulier les articles 375 à 375-9 du Code Civil, et dans le cadre du code de l'action sociale et de la famille, des textes relatifs aux Assistants familiaux (loi n° 2005-706 du 27 juin 2005) et du schéma départemental conjoint de prévention, d'aide aux familles et de la Protection de l'Enfance 92 enfants de 0 à 21 ans (+2 places d'urgence)

Un petit rappel de l'évolution de l'effectif du Service de Placement Familial :

- En **2019**, l'effectif du Placement Familial est **de 78 dont 2 places d'urgence**.
- En **Mars 2020** l'effectif des Mineurs augmente de **82 dont 2 places d'urgence**, soit 4 places de plus par arrêté n° 2021-DGAS-171 du Président du département de Saône et Loire.
- En **Octobre 2021**, une dotation complémentaire est allouée par le CD71 au Service de Placement Familial pour 8 places supplémentaires, **soit un effectif de 90 dont 2 places d'urgence** répondant ainsi au besoin de création de places identifiées par le département et s'inscrit en complémentarité de l'offre prévue dans le cadre de l'enveloppe budgétaire A. TAQUET dédié à certains départements.
- En **Septembre 2022**, le CD71 octroie 4 places de plus au service du placement familial, il passe de 90 mineurs accueillis à **94 dont 2 places d'urgences**.
- En **Juillet 2022**, l'association a répondu à un appel à projet du conseil départemental pour le déploiement de 30 places d'accueil familial.
- Début **Octobre 2022**, Le conseil départemental 71 a retenu notre dossier d'appel à projet.
- A compter d'**Octobre 2022**, notre extension de 30 accueils était mise en œuvre pour accueillir dans les meilleurs délais des mineurs. Aussi, du mois d'Octobre 2022 à décembre 2022, nous avons accueilli 2 jeunes dans le cadre de l'appel à projet passant notre effectif de 94

à 96 enfants accueillis. Ces accueils sont étroitement liés aux recrutements des assistants familiaux.

Pour l'heure, nous faisons le constat que le recrutement d'assistants familiaux que nous pensions difficile est plutôt fructueux. (5 nouveaux assistants familiaux fin 2022).

◇ **Le Placement Educatif – Antenne Mâcon :**

68 Jeunes (+2 places d'urgence) âgés de 16 à 21 ans accueillis en appartements individuels ou collectifs, sur les communes de Mâcon et Charnay-Lès-Mâcon

◇ **Le Placement Educatif - Antenne Montceau :**

24 Jeunes MNA âgés de 15 à 18 ans, afin de répondre aux besoins du département, le Conseil Départemental 71 a attribué 6 places supplémentaires à compter du 01/06/2021, portant l'effectif à 30 jeunes MNA accueillis en appartement en colocation sur les communes de Montceau Les Mines, Blanzy, St Vallier, Montchanin et le Creusot.

2. Les missions

Au-delà de la mission principale qui s'inscrit dans le cadre de la Protection de l'Enfance :

La mission du Service de Placement Familial se décline ainsi :

La décision du placement implique de facto **une mission de protection de l'enfant**. Il s'agit dans ce cadre de lui permettre de se poser, de se construire, et de s'épanouir dans un milieu stable et stimulant.

La limitation du placement dans le temps et la perspective d'un retour de l'enfant dans sa famille impliquent un travail sur la parentalité et la restauration du lien parent-enfants ou tout au moins, si le retour ne peut être envisagé à court terme, un maintien des liens évitant un sentiment de perte.

La mission du Service se décline en objectifs d'action :

- Accueillir, protéger et accompagner l'enfant en instaurant un espace où sera assuré et garanti le respect du désir de l'enfant, un lieu de continuité dans l'élaboration et la maturation de sa pensée,
- Favoriser chez le Mineur l'acquisition des compétences-professionnelles nécessaires à son insertion,
- Mettre à disposition des parents les moyens et soutiens nécessaires afin de potentialiser leur demande de soutien et les responsabiliser vis-à-vis de leur enfant,
- Travailler en lien avec les parents, à l'évolution personnelle du Jeune et à l'amélioration de leur exercice des attributs de l'autorité parentale, pour permettre le retour de l'enfant dans sa famille, ou les soutenir dans le renoncement dans cet exercice,
- Soutenir le Jeune dans la réconciliation avec des images parentales réalistes,
- Assurer un suivi constant et une évaluation régulière du placement de l'enfant, accompagner son projet de vie.

La mission du Service Placement Educatif se décline ainsi :

Le Service de Placement Educatif accompagne des adolescents.es, des jeunes adultes, des mères avec enfants au quotidien vers une autonomie affective et matérielle. Plus généralement, nous les accompagnons à entrer dans l'âge adulte et à sortir du dispositif de la Protection de l'Enfance. L'objectif du Service Placement Educatif est de réaliser une sortie digne pour ces jeunes adultes.

La mission du Service se décline en **objectifs d'action** : Accueillir, protéger et accompagner les Jeunes dans des appartements diffus de Droit commun. Pour ce faire, nous les accompagnons :

- Dans leur projet de vie,
- Vers l'insertion sociale, scolaire et/ou professionnelle,
- Dans une démarche de soin sur le plan physique, somatique et psychologique,
- Dans les démarches administratives,
- Dans les sorties, en lien avec les parents.

3. Agrément et habilitation

Le Service de Placement Educatif et Familial, géré par l'Association du Prado Bourgogne, est :

- ◇ Agréé au titre du Conseil Départemental pour les enfants et les jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance selon le *Code de l'Action Sociale et des Familles* au titre de :
 - L'article : L.222-5- 1 : « Accueil provisoires des Mineurs »,
 - L'article L.222-5- 6 : « Accueil provisoires des Jeunes Majeurs »,
 - L'article L .224- 4 : « Pupilles de l'état, remis par les parents au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ».

- ◇ Habilitée par le Ministère de la Justice selon le *Code Civil* au titre de :
 - L'article 350 du code civil : « Les Pupilles de l'état, remis par les parents au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance »,
 - L'article 375 et des suivants : « Assistance éducative pour des Mineurs en danger et /ou les conditions d'éducatons sont gravement compromises »,
 - L'article 377 et l'article 377-1 : « délégation, totale ou partielle, de l'autorité parentale ».

4. Financement

Le financement provient majoritairement du Conseil Départemental de Saône-et-Loire

5. Situation géographique

Le Placement Familial accueille des enfants sur l'ensemble du département, en fonction de l'implantation de la famille naturelle et de la localisation des Assistants familiaux dans le respect des droits de l'enfant.

Le Placement Educatif est basé à Mâcon et de manière exceptionnelle, hors de l'agglomération et également sur le secteur de Montceau les Mines et Le Creusot depuis l'obtention de l'Appel à Projet.

6. Les Personnels

Le Service de Placement Familial et Educatif est géré par un Directeur à mi-temps (l'autre mi-temps au Foyer éducatif La Maisonnée), et une Directrice adjointe à mi-temps également sur les deux établissements et Service. L'équipe pluridisciplinaire est composée :

D'un Service administratif : 2 ETP de comptable,
4 ETP de secrétariat,

Des Services généraux : 1 ETP Ouvrier d'entretien,
1 ETP Agent d'entretien
1 ETP Maîtresse de maison,
0.50 ETP Agent de Service Intérieur,
6 ETP de Surveillants de nuit.

D'une équipe médico-psy : 0.72 ETP Psychologue pour le PF,
0.45 ETP Infirmière pour le Placement Educatif,
0.17 ETP Psychologue au PE.

De deux Services éducatifs :

Le Placement Familial : 1 ETP Directrice Adjointe
1 ETP Cheffe de Service,
1 ETP Conseillère technique,
6 ETP d'Educateurs référents,
1 ETP Apprenti Educateur Spécialisé
57 Assistants familiaux

Le Placement éducatif :

➤ **Antenne de Mâcon** 1 ETP Directrice Adjointe
8.70 ETP d'Educateurs,
0.30 ETP Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

➤ **Antenne de Montceau :** 1 ETP Cheffe de Service,
5 ETP d'Educateurs,
1 ETP CESF,
1 ETP Accompagnatrice Educative.

Commun aux deux Services :

L'année 2022 s'est montrée beaucoup plus calme du point de vue sanitaire. Nous avons appris à vivre avec le virus de la COVID-19. La vie au sein des établissements a pu reprendre un cours normal avec ses réunions en présentiel, l'accueil des enfants, des familles et des partenaires. Cependant de nouvelles formes de travail ont vu le jour : le télétravail et les visioconférences.

Le Service de Placement, outre un accueil en placement familial, a la particularité d'offrir un type de prise en charge individualisée dans sa seconde structure de Service de Placement Educatif.

2 / Eléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants par Service

1 – Eléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants du Placement Familial

A- Présentation du Placement Familial

Le Service de Placement Familial s'inspire de valeurs humanistes qui placent la dignité de la personne au premier plan.

L'enfant est une personne à part entière et en devenir. Il possède des droits et des libertés destinés à assurer sa protection et son épanouissement.

Il est la raison d'être de notre action qui consiste à lui apporter protection, sécurité, éducation.

Il se trouve au centre de notre intervention en « accueil familial et accompagnement éducatif ».

Nous agissons également avec respect et considération des parents de l'enfant.

Le Service s'engage donc à offrir des services de qualité et accorde une importance particulière aux cinq valeurs suivantes :

- Le respect de toute la personne de l'enfant,
- Le développement de ses capacités,
- Le soutien à la parentalité et / ou le maintien du lien,
- La qualité du milieu de vie,
- L'intégrité des relations interpersonnelles.

Le Service du Placement Familial fait appliquer progressivement la loi du 07/02/2022. Les impacts de cette loi relative à la protection des enfants sont les suivants :

◇ **Sur les enfants confiés :**

- Evaluation obligatoire, sauf urgence, de la possibilité de confier l'enfant à un membre de sa famille ou à un tiers digne de confiance avant d'envisager un placement au sein de l'ASEF ou en établissement et Service de protection de l'enfance.
- Séparation des fratries est interdite sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant
- Préparation de la majorité et les jeunes majeurs.
- Lutte contre la maltraitance

◇ **Impacts sur les professionnels :**

- Conditions d'exercice du métier d'Assistant Familial/Intégration des AF dans le travail d'équipe.
- Impact de la loi sur la rémunération des Assistants Familiaux/contrat de travail/
- Création d'une base nationale recensant les agréments délivrés pour l'exercice de la profession d'Assistant Familial et Assistant maternel.

Nos pratiques éducatives doivent évoluer afin d'intégrer cette nouvelle loi.

Ces nouvelles dispositions viennent profondément réformer le dispositif antérieur en protégeant mieux les usagers accueillis dans le service et valorise le métier des AF et tant à rendre ce métier moins précaire.

A charge à l'équipe éducative et encadrante d'intégrer cette loi dans son fonctionnement et la mise en œuvre des actions éducatives.

◇ **Au sein du Service :**

Depuis mars 2020, nous vivons et partageons un contexte social et sociétal tout à fait inédit entre la crise sanitaire, les mouvements géo politiques en tension, la guerre d'Ukraine. Ce contexte incertain nous engage tous et chacun sur le plan personnel, familial et professionnel.

Face à cette période de pandémie et ces bouleversements divers, l'ensemble des professionnels est resté mobilisé, avec une vigilance de l'équipe cadre de créer un dialogue permanent.

Les équipes ont donc continué cette année 2022 de déployer une capacité de créativité et une grande force d'engagement.

Le Service du Placement Familial, a subi durant les 3 dernières années des changements majeurs qui ont nécessité des ajustements et une nouvelle organisation :

- Augmentation forte de sa capacité portée à 94 places et projection d'accueil de 30 places supplémentaires sur l'appel à projet d'ici début 2025
- Augmentation de l'effectif de l'équipe psycho-éducative (1 ETP éducateur et un 0.20 ETP psychologue) au regard du nombre d'accueils. Création d'un nouveau secteur

- Augmentation du nombre de familles d'accueil
- Eparpillement plus important de la localisation des familles d'accueil sur le territoire
- Augmentation de poste dans l'encadrement (un recrutement de Chef de service)
- Augmentation des fonctions supports (comptabilité/ secrétariat et agent d'entretien)
- Décembre 2022, location de nouveaux bureaux pour l'équipe « du Nord du département » (Autun/creusot et Chalon) à proximité des locaux existants (19 place Genevès).
- Ces changements opérés progressivement, nécessitant une réflexion et une adaptation des moyens pour maintenir la qualité de la prestation qui fait la réputation du placement familial depuis quelques années.

B- Eléments relatifs à la prise en charge des enfants au Placement Familial

a) Comparatif entrées et sorties 2019, 2020 et 2021 et 2022

Au cours de l'année 2022, le Service a pu accueillir 111 enfants en file active

Années	Nbres d'admissions	Nbres de sorties	Accueils d'Urgence	Urgence devenue pérenne	Repli PAD
2019	24	23	11	3	
2020	20	15	5	1	
2021	22	14	12	7	
2022	23	14	16	12	2

Les accueils d'urgence sont en hausse et nous observons un nombre important d'accueils concernant les Petits entre 3 mois et 5 ans.

Sur les 16 accueils d'urgence et 2 replis PAD, la grande majorité (14 enfants) des enfants est restée en accueils pérennes sur le Service.

◇ Répartitions des Mineurs par territoires, à l'admission :

Origines des mesures par territoires	Nombre d'enfants			
	2022	2021	2020	2019
Montceau-les-Mines.....	4	4	5	1
Mâcon.....	11	6	5	8
Chalon-sur-Saône.....	8	12	9	14
CD 71 - Pupille / Adoption	0	0	1	1
	23	22	20	24

Nous restons sur le même équilibre, les TAS de CHALON et MACON sont ceux qui nous orientent le plus d'enfants.

◇ **Les motifs de placements se répartissent de la façon suivante :**

- Conflits parentaux exacerbés, entraînant de la violence dans le couple et sur les enfants,
- Dépendances des parents à l'alcool et aux substances toxiques,
- Troubles psychologiques des parents justifiant des suivis psychiatriques lourds,
- Nous observons, comme l'année dernière, que les motifs de placement pour dépendances des parents à l'alcool et aux substances toxiques sont en nette augmentation,
- Les troubles psychologique ou psychiatrique des parents également,
- Les parents évoluent dans un contexte extrêmement précaires marqués par une progressive désinscription sociale (errance, squat, rue),
- Cette année particulièrement, nous avons accueilli des enfants violentés par leur parents nécessitant un séjour à l'hôpital ou arrivant directement de l'hôpital Leur.s blessure.s se caractérisant par des hématomes sur le visage et le corps, et/ou des fractures récentes et antérieurs. Les parents ont quant à eux fait de la garde à vue et un procès au pénal a eu lieu ou est en cours. Certains enfants ont été assistés d'un Administrateur ad hoc.

◇ **Répartition des enfants en fonction de leur âge/sexe :**

Age	2022		Entrées 2022		Sorties 2022	
	G	F	G	F	G	F
De 0 à 3 ans	8	4	6	2	1	0
De 4 à 6 ans	7	13	4	5	1	1
De 7 à 10 ans	12	21	1	4	1	3
De 11 à 15 ans	12	13	0	0	2	0
De 16 à 18 ans	3	5	0	0	0	1
De 19 à 21 ans	3	0	0	0	2	0
Total	54	57	13	10	7	5

◇ **Les Entrées : 23 Jeunes**

Nous observons une nette progression des enfants admis entre 0 et 6 ans et **une tendance à la complexification des profils des enfants, nécessitant des soins importants et demandant aux Assistant.e.s Familial.e.iaux une vigilance accrue dans leur quotidien.**

Sur les 15 accueils de garçons de 0 à 6 ans, nous notons que 5 d'entre eux ont déjà bénéficié de plusieurs accueils chez des Assistant.e.s Familial.e.s.iaux avant leur orientation dans notre Service car leurs comportements très agités ont pu déstabiliser l'ensemble de la famille d'accueil.

3 jeunes garçons après 6 mois d'accueil ont déjà changé de famille d'accueil alors que nous avons déployé un accompagnement soutenu par l'équipe pluridisciplinaire (entretien plus soutenu avec l'ES, les psychologues, le chef de service, mise en place de relais voir d'une prise en charge partagée entre 2 familles d'accueil, sollicitation de l'équipe ressources, mobilisation du CMP autour de l'enfant, soutien à l'Assistant Familial et à sa famille renforcé) L'Assistant Familial pouvant dire combien les troubles du comportement de l'enfant pouvaient les bousculer et les mettre à l'épreuve (peur des AF d'être maltraitants, fatigue d'être constamment sur le qui-vive, etc..). Le choix de mettre un terme à l'accueil est bien souvent vécu par l'Assistant.e Familial.e comme un échec personnel

◇ **Les Sorties : 12 Jeunes**

- 4 Jeunes sont rentrés en famille (dont 1 avec PAD/ 1 avec suivi AEMO/ 1 Jeune majeur)
- 7 ont été réorientés en MECS
- 1 Jeune majeur en foyer d'hébergement secteur du handicap

◇ **Répartition des enfants en fonction de leur scolarité au 31.12.2022**

	2022	2021	2020
Primaire	48	46	47
Collège :			
- Classique	10	13	11
- ULIS	6	2	1
- SEGPA	4	3	3
Lycée (générale, MFR, professionnel)	9	9	6
IME / ITEP / IPC / EREA / EMPS	12	13	15
CES Le Méplier	2	1	2
Non scolarisé - 3 ans	10	6	8
Scolarisation à temps partiel	4		
TOTAL	96		

Nous constatons un équilibre dans les profils de scolarisation des enfants confiés d'une année sur l'autre.

Néanmoins en lien avec les profils des enfants accueillis, nous constatons des scolarisations à temps partiel pour 4 enfants ce qui implique une disponibilité accrue de l'Assistant.e Familial.e dans le quotidien.

◇ **Projet adapté**

Pour les profils d'enfants « complexes » nous avons mis en place depuis 2 ans les projets adaptés.

9 enfants ont des projets adaptés car leurs comportements agités et leurs difficultés se situent dans une psychopathologie du lien mettant en grande difficulté les Assistants Familiaux qui les ont en charge au quotidien (Crises, cris, hyperactivité, automutilation, troubles du sommeil, agressivités).

Nous avons pensé en équipe pluridisciplinaire à un suivi éducatif adapté à leurs besoins avec des partenaires spécialisés et dans la majorité des situations des relais suppléants l'Assistant Familial principal et pour 3 d'entre eux, 2 Assistant.e.s Familiale.s.iaux se partagent leur prise en charge.

◇ **Projet partagé**

2 enfants bénéficient d'un accueil partagé, cela s'organise concrètement avec un Assistant Familial et un établissement se partageant la prise en charge de l'enfant (selon un calendrier).

◇ **Séquentiel**

3 enfants sont en accueils séquentiels placés en établissement et bénéficient de relais week-end et vacances chez Assistants Familiaux.

◇ **Prise en charge de la santé physique et psychique**

Nombre d'enfants concernés par des hospitalisations : 6

Nombre d'enfants avec traitements médicaux : 22

D'année en année, l'ensemble des professionnels du champ socio-éducatif et de la Protection de l'Enfance s'accordent à dire que les enfants accueillis sont de plus en plus souffrants.

Nous avons donc choisi, depuis 2 ans, de nous intéresser plus particulièrement au mal être des Mineurs dans notre Service. Pour désigner les actes qui expriment le malaise des Mineurs, la Haute Autorité de la Santé a introduit la notion de souffrance psychique.

Nous avons donc construit des indicateurs afin d'objectiver au mieux cette notion de souffrance psychique.

Nous avons également recruté un psychologue courant 2022 (0.2 ETP) afin de venir renforcer les 0.52 ETP de psychologue. Ils reçoivent certains enfants pour des entretiens sur le plan clinique dans l'attente de la mise en place d'un soin en Droit commun.

	Macon - Brionnais		Chalon - Tournus		Autun		Montceau - Paray		Le Creusot	
Année	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Nombres de situation par secteur	19	18	16	17	19	18	18	17	9	14
CMP / CAMPS suivi en cours	9	8	10	12	8	6	7	5	5	9
CMP/CAMPS suivi en attente	2	2	1	1	1	1	1	1	1	0
Traitements	5	3	5	5	2	3	2	3	4	2
Hospitalisation	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0

	Macon	Tournus	Autun	Brionnais - Paray	Le Creusot	Chalon
Année	2022	2022	2022	2022	2022	2022
Nombres de situation par secteur	17	16	14	17	13	15
CMP / CAMPS suivi en cours	3	8	5	7	3	3
CMP/CAMPS suivi en attente	7	0	1	3	0	1
Traitements	3	8	4	3	2	2
Hospitalisation	3	0	2	1	0	0

Des Mineurs accueillis au Service du Placement Familial bénéficient de prises en charge spécialisées. Cependant, il convient d'affiner ce résultat dans la mesure où certains Jeunes peuvent bénéficier de plusieurs suivis.

Nous déplorons, d'année en année, les manques structurels des institutions médico-sociales publiques (suivis CMP, CAMSP, Hôpitaux de jour, etc...). Cette embolisation des Services de soins peut entraîner une discontinuité dans la prise en charge des Mineurs. L'accès aux soins, dans les Services publics et médico-sociaux est souvent rendu difficile par un délai d'attente de 6 mois pour le premier rendez-vous et de plus d'un an et demi pour la première prise en charge.

Ce sont de jeunes enfants en grande souffrance, ayant subi des événements traumatiques graves, pouvant retourner la violence contre eux-mêmes, jusqu'à se mettre en danger, et parfois contre l'entourage ou contre le professionnel. Crises clastiques, cris incessants jusqu'à obtenir ce qu'ils veulent, casse d'objets, de jouets, nuits extrêmement agitées, automutilations, hyper intolérances à la frustration, addictions au téléphone portable sont autant de symptômes ou d'actes des enfants en bas-âge que l'Assistant Familial accueille dans son domicile.

Les professionnels de santé (Service pédiatrique ou CAMPS ou CMP) nous renvoient que ce sont des enfants démunis de tous codes sociaux, à la lisière de développer des psychoses infantiles, mais avant de parler de médicalisation, ou de prise en charge médicale, les équipes médicales nous disent qu'un accompagnement éducatif contenant, sécurisant est adapté.

Les hospitalisations et les orientations en hôpital de jour sont alors sporadiques puisqu'un accompagnement éducatif soutenu, contenant serait curatif en premier ressort selon le corps psycho-médical.

Nous avons alors le sentiment que ces situations de jeunes enfants sont à la frontière des champs de compétences des uns et des autres

Ces enfants sont en général en cours de suivi en CAMPS ou CMP, mais aucune orientation MDPH n'est faite car les bilans sont en cours, ou parce que l'enfant est trop petit et que les professionnels hésitent à poser un diagnostic et une orientation si jeune ...

L'accompagnement de la santé mentale des Mineurs et Jeunes majeurs au Placement Familial reste un point important dans la loi du 07 février 2022

Un travail pluridisciplinaire est mis en œuvre

La coordination du référent-enfant est extrêmement soutenue pour transmettre toutes les informations aux partenaires du Médico-social.

Le référent aide les parents à se mobiliser autour du suivi de la santé mentale de leur enfant, ils les accompagnent auprès des CMP ou structures spécialisées.

Il favorise la mobilisation du Jeune, de façon adaptée à son âge sur la prise en charge de sa santé mentale.

Un soutien renforcé par le psychologue et référent-éducatif est assuré auprès des Assistants Familiaux dans la prise en charge quotidienne des Mineurs.

◇ **Situation de handicap**

Le référent-enfant est en charge de la constitution du dossier MDPH, ce qui implique un travail de liens avec le psychologue du Service et les enseignants référents.

Notons le chiffre non négligeable d'enfants et de Jeunes reconnus dans une situation de handicap (51%) par la MDPH

En effet, 51% des enfants en âge d'être scolarisés ont un dossier MDPH permettant la présence d'une aide humaine, d'un tiers temps, d'une notification d'orientation en établissement spécialisé, ...)

Précisons que la reconnaissance MDPH peut également être liée aux cas fréquents chez le jeune enfant de trouble de la conduite et de comportement entraînant entre autres de l'énurésie, des troubles alimentaires, du sommeil, ...

◇ **Accueils des fratries** : Evolution de l'effectif des fratries accueillies 2020, 2021, 2022

	2022	2021	2020
Nbres de Fratries	26	21	21
Nbre d'enfants concernés par les fratries	49	38	32

Nous avons toujours porté la nécessité de maintenir le lien de fratrie

10 Assistant.e.s Familial.e.s.iaux accueillent des fratries, cela concerne 20 enfants, ce qui représente quasiment la moitié de l'effectif fratrie.

La loi du 7 février 2022 nous rappelle que nous devons systématiquement essayer d'accueillir les fratries au domicile de la même famille d'accueil. Nous constatons néanmoins que :

- Ceci implique d'avoir plusieurs agréments disponibles au domicile d'une même famille d'accueil au moment de l'accueil ou de repenser le rapprochement sur du court terme.
- Certaines fratries ne peuvent pas être maintenues ensemble, ce regroupement rappelant trop l'histoire de vie et parfois les conflits qui en découlent, aussi dans ces situations les enfants sont accueillis dans des familles d'accueils différentes.

Lorsque les enfants ne sont pas accueillis dans la même famille d'accueil, nous favorisons les rencontres fratries le plus souvent assurées par les éducateurs référents et/ou les relais au domicile de l'un ou l'autre des enfants.

◇ **Droits de visites médiatisées, accompagnées en lieu neutre :**

Les visites médiatisées sont ordonnées par le Juge des enfants ; elles visent à maintenir et restaurer le lien parents-enfants.

Pour l'enfant, ces temps permettent :

- Une inscription dans son histoire familiale,
- De pacifier et ou rétablir des liens constructifs avec ses parents,
- D'accepter ses parents tels qu'ils sont en apprenant à acquérir une juste distance vis-à-vis de la problématique de ces derniers,
- Reprendre confiance en reconnaissant les compétences que les parents mettent en œuvre pour dépasser les difficultés repérées.

Ainsi pour ce faire, nous offrons un panel de modalité de rencontres :

- Des visites médiatisées avec psychologue et référent éducatif, accompagnées, semi accompagnées en lieu neutre, ou au domicile des parents,
- Avec des supports qui sont autant de médiations à visée pédagogique et ludique, qui nourrissent la relation et favorisent l'émergence de compétences parentales.

Voici le tableau du volumes horaire mensuel par référent 2021, 2020 :

Nombres d'heures de Médiation par Référent - Secteurs	2020	2021
Montceau	26h	26h
Chalon- Louhans	49h	51h
Autun - Le Creusot	69h	71h
Mâcon-Brionnais	37h	35h
Total	181h	183h

Tableau du volume horaire mensuel par référent selon la nouvelle répartition 2022 :

Nombres d'heures de Médiation par Référent - Secteurs	2022
Le Creusot	20
Tournus	27
Autun	24
Mâcon	27
Brionnais	43
Chalon	41
Total	182h

Le constat d'aujourd'hui fait apparaître un nombre d'heures des visites médiatisées similaires par rapport à l'année 2021. Néanmoins, ces 182h de visite sur l'année 2022 portent sur 94 enfants (comparativement à 2021 76 enfants) ce qui vient signifier que nous avons fait moins de visite par enfant accueilli en 2022 afin de les préserver de visites toxiques.

Il apparait que l'accueil de nouvelles situations au sein du Service présente de plus en plus de graves dysfonctionnements parentaux nécessitant des accompagnements en lieu neutre, ce qui va dans le sens de la politique de la Protection de l'Enfance depuis la loi de mars 2007 où il s'agit de maintenir et de restaurer le lien parents-enfants.

Force est de constater que sur les 23 entrées en 2022, 100 % des entrées nécessitent une visite en présence d'un tiers.

D'autre part, certaines situations très dégradées (parents dans des addictions fortes et violences) nécessitent la présence de 2 intervenants dans la visite (2 travailleurs sociaux ou 1 travailleur social et 1 psychologue)

Sur le volume horaire de 182heures, nous n'avons pas compté les heures administratives (réunions, préparation avant la visite, écrits calendriers) mais les transports quand la visite est au domicile des parents ou au plus près des parents, dans les locaux des TAS par exemple.

L'ensemble de ces situations en constante évolution et le nombre d'enfants concernés, nécessitent constamment une disponibilité et mobilisation de l'équipe éducative (référents et Assistants Familiaux) pour répondre au mieux aux besoins.

Sur l'année 2022 le contrat d'apprentissage d'éducateur spécialisé est toujours en cours afin de suppléer à l'équipe éducative sur la mission du maintien du lien avec un tiers en lieu neutre.

◇ Les espaces de rencontres destinés aux visites avec un tiers :

Le Service du Placement Familial et le Foyer Educatif La Maisonnée mettent à disposition désormais 4 espaces pour les visites médiatisées avec un tiers.

Ces lieux de rencontres avec un tiers se composent de 4 salles, dont 3 au Placement Familial et une grande salle spacieuse au Foyer Educatif La Maisonnée. Ce lieu dispose d'une cour close, avec salon de jardin et parc arboré.

Cette année 2022, nous avons poursuivi les investissements en créant une nouvelle salle de médiation portant désormais à 4 la capacité d'accueil pour assurer les visites accompagnées en présence d'un tiers. Nous avons également continué à investir dans le mobilier et des supports ludiques afin de rendre les salles plus chaleureuses. Nous les avons également adaptées à l'âge des enfants accueillis. Ces lieux sont ainsi relookés et modulables. Les parents nous font des retours positifs sur ces lieux modernisés.

a) Indicateurs Journées par Service

Prévisionnel : 33 338 journées

Réalisé : 33 484 réalisées en Saône et Loire et 308 journées aux titres des accueils d'urgence, soit un total de 33 792 journées pour 2022

Taux d'occupation réel : 101.36%

b) Orientation à la sortie : Nombre de Sorties : 14

	2022	2021	2020	2019
Sorties	14	14	15	23
⇒ Retours en famille ou tiers digne de confiance	4	5	5	7
⇒ <u>Orientation autres Etablissements PRADO</u>				
- Maisonnée	2			
- Salornay	0	2	1	1
- Méplier	2	0	1	0
- Placement Educatif	0	0	1	0
- Placement à Domicile	0	0	1	0
- Unité Ville	1	2	0	0
⇒ Majorité (autonomie)	0	0	1	
⇒ Orientations autres Etab / ASEF	4	1	0	2
⇒ Hospitalisation	0	2	0	4
⇒ Adoption	0	0	4	8
⇒ ESAT - Foyer de Vie	1	0	0	0
⇒ <u>Situations particulières</u> :		0	0	1
- Décès				
- Reste en famille accueil, majeur reconnu handicapé		1	0	1
- Assistante familiale hors PRADO				
- Placement sous secret		1	0	0
			1	0

2 – Eléments et indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge des enfants du Placement Educatif

A- Présentation du Placement Educatif

Le Placement Educatif est ouvert 365 jours sur 365. Il a pour vocation de préparer la sortie des Jeunes du dispositif de la Protection de l'Enfance. Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire composée de 32.82 Équivalents Temps Plein (ETP) assure un accompagnement global au sein duquel chaque professionnel intervient selon sa formation, ses expériences et ses missions.

Le Jeune évolue dans un contexte dit « particulier » par le fait qu'il est peu assujéti à des obligations collectives. Toute l'action éducative est basée sur "l'adolescent acteur", rythmée par une fréquence d'entretiens et d'accompagnements éducatifs dans la construction de son projet de vie.

Il est indispensable de prendre ce Jeune au degré d'autonomie où il se trouve, non pour le laisser là, mais pour l'accompagner dans la rencontre du principe de réalité, et implicitement, favoriser l'extension de son autonomie, « facteur d'insertion sociale ».

Comme toute structure, le Service du Placement Educatif présente un cadre institutionnel, et c'est dans ce cadre que se construit le projet personnalisé accompagné par l'équipe éducative.

Ce Service se veut intermédiaire pour favoriser l'expérimentation des Jeunes à différents stades. C'est pourquoi, la prise en charge ne peut être qu'individualisée tant sur le plan de la socialisation que sur celui de l'épanouissement personnel.

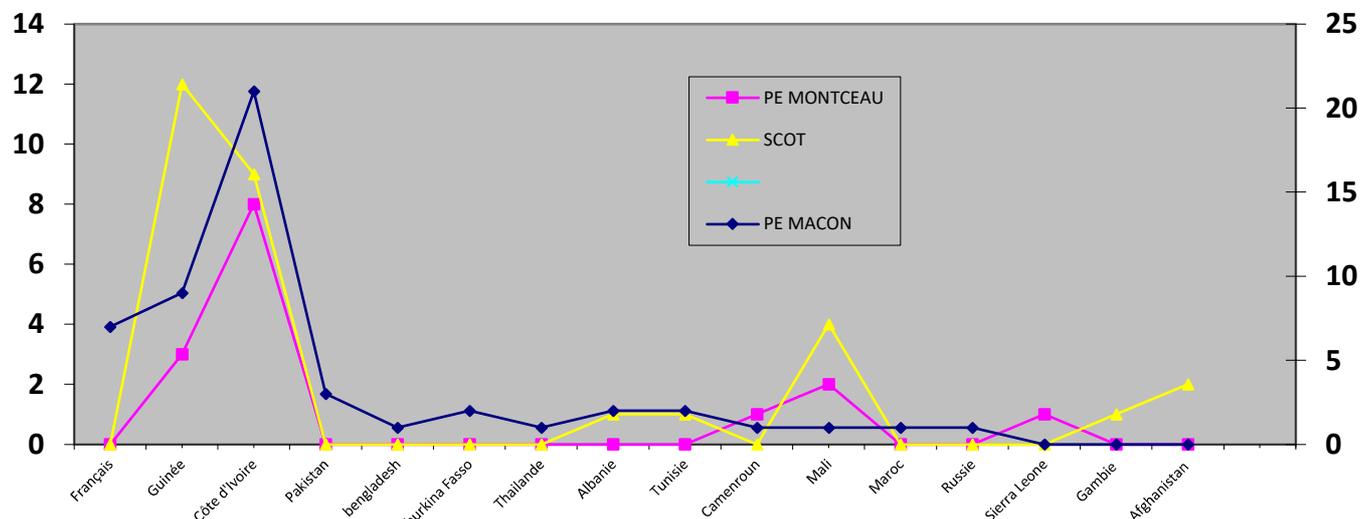
Après une période d'accueil, le Jeune définit avec ses référents éducatifs son projet. Celui-ci repose sur une activité en journée (scolarité, apprentissage, formation, travail etc..), mais aussi sur les étapes nécessaires à l'acquisition de l'autonomie. Ce travail est réalisé dans la progression, ce, en fonction des problématiques à travailler. Il est validé en bilan par la Cheffe de service.

L'année 2022 a été jalonnée par différentes actions menées par l'équipe pluridisciplinaire :

- Optimiser le suivi et la gestion des appartements
- Inciter les Jeunes à s'inscrire dans des clubs sportifs ou culturels
- Poursuite du travail sur la culture commune en revisitant les fiches techniques dans le cadre de la démarche qualité

B- Éléments relatifs à la prise en charge des enfants au Placement Educatif

Les origines des Jeunes



◇ Antenne de Mâcon : 52+18 Jeunes

a) Indicateurs Journées par Service

Prévisionnel : 25 550

Réalisé : 24 322 réalisées en Saône et Loire, 1 089 journées réalisées pour des placements hors département, et 36 journées au titre des accueils d'urgences : soit un total de 25 447 journées

Taux d'occupation réel : 99.60%

La file active du Service de Placement Educatif – Antenne Mâcon est de 91 Jeunes pour 2022

Il importe de noter qu'il est difficile d'avoir un taux d'occupation de 100%, dans la mesure où après chaque sortie, il y a un temps dédié au nettoyage et à la remise en état de l'appartement. De plus, il faut que la place libérée soit en adéquation avec les besoins du département.

En 2022, nous avons remarqué une augmentation des demandes de places pour les mères/enfants. Par ailleurs, nous avons aussi observé, peu avant l'été, une augmentation des demandes d'accueils d'urgence pour des adolescents.

b) Comparatif entrées et sorties 2020, 2021 et 2022

Antenne Macon		
Années	Admissions	Sorties
2020	28	26
2021	32	32
2022	27	25
Antenne Montceau-les-Mines		
Années	Admissions	Sorties
2020	7	6
2021	10	10
2022	2	2

La durée moyenne du placement des Jeunes pour 2022, s'élève à 19 mois.

Dans le cadre de l'accompagnement vers l'accès à l'autonomie, les équipes de Mâcon et de Montceau collaborent avec les acteurs du Droit commun. Un travail de partenariat avec ces derniers reste indispensable dans le cadre de l'accompagnement éducatif et de la préparation à la sortie des Jeunes du Dispositif de la Protection de l'Enfance.

Nous notons que pour l'antenne de Mâcon il y a peu de variables entre les admissions et les sorties entre 2020 et 2022. L'année 2021, suite au confinement, nous avons dû réaliser un plus grand nombre de sorties et par conséquent, d'entrées.

Concernant l'antenne de Montceau les Mines : Les années 2020 et 2021 ont été des années d'augmentation des effectifs en lien avec la réponse à l'appel à projet. Par conséquent, peu de sorties ont dû être effectuées.

◇ **Les prises en charge :**

	2022		2021	
	Antenne Mâcon	Antenne Montceau-Les-Mines	Antenne Mâcon	Antenne Montceau-Les-Mines
Nombre de prises en charge	78	13	83	28
Nombres de Jeunes MNA	45	13	47	28
Nombres de Jeunes dit « traditionnels »	33	0	34	-
Nombre de Femmes	39	2	44	4
Nombre d'Hommes	39	11	39	24
Accueil d'urgence	1	0	9	-
Nombre de mères/enfants	8	0	5	-

◇ Répartition des Jeunes par territoire :

	2022		2021	
	Antenne Macon	Antenne Montceau les mines	Antenne Macon	Antenne Montceau les mines
Chalon	24	1	23	5
Mâcon / Paray	30	5	31	14
Montceau les mines	18	7	22	9
Autres départements :		0		0
Ain	4		5	
Rhône	1		1	
Cher	1		1	

◇ Répartition des Jeunes en fonction de leur âge :

Age	2021	2022
15 ans	5	3
16 ans	15	15
17 ans	28	27
18 ans	37	19
19 ans	20	16
20 ans	4	9
21 ans	2	2
Total	111	91

Nous notons que les Jeunes âgés de 15 à 17 ans n'ont guère évolué entre 2021 et 2022.

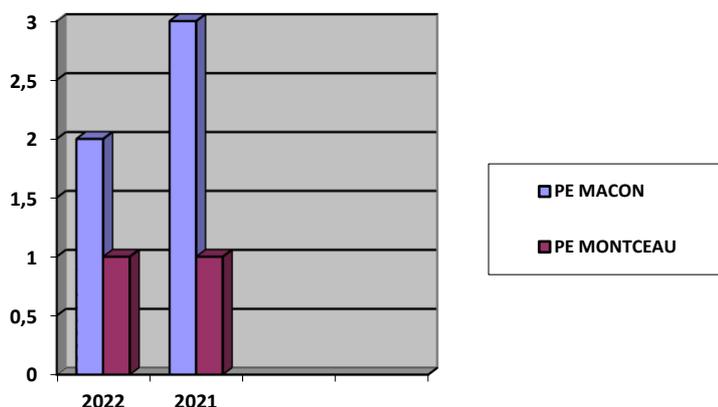
◇ La scolarité au 31.12.2022 :

	2022		2021	
	Mâcon	Montceau-les-Mines	Mâcon	Montceau-les-Mines
Contrat apprentissage ou professionnalisation	46	8	46	16
Lycée - FAC	3	0	5	1
UP2A	6	2	2	4
Collège	5	0	5	4
Recherche Emploi / Formation	4	1	6	3
Emploi	7	2	3	
Sans activité	7	0	9	

De nombreux contrats d'apprentissage ont encore été signés en 2022.

Pour le Bassin minier, on remarque une baisse des démarches d'insertion. Elle est liée à la difficulté du Service à sortir les Jeunes du Dispositif.

◇ Les suivis MDPH



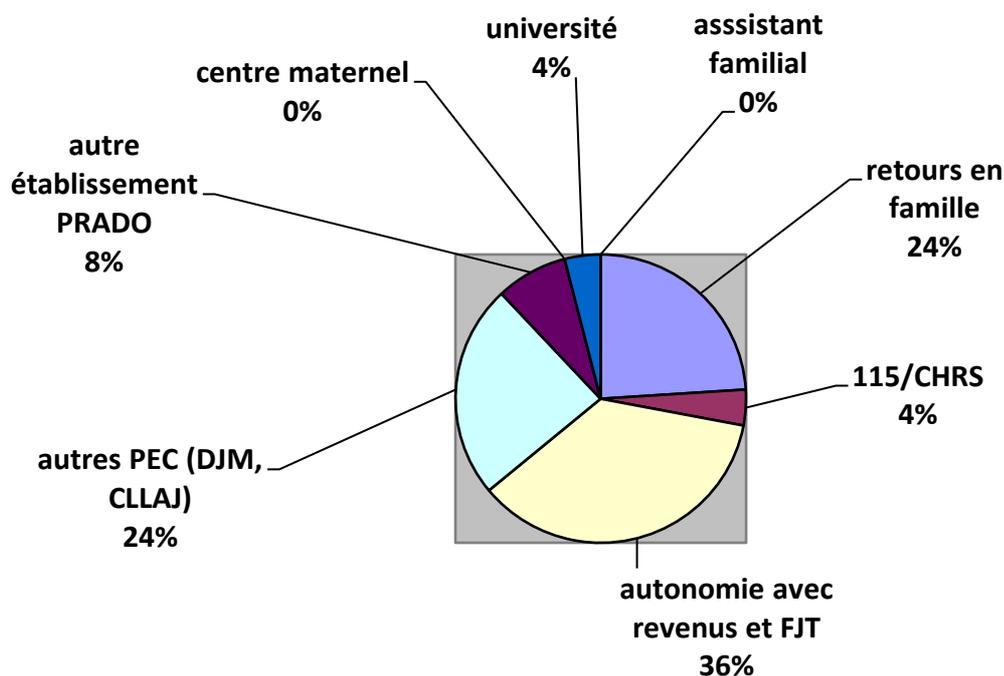
Au Service de Placement Educatif, les Jeunes ayant besoin d'un dossier MDPH restent à la marge. En effet, un des pré requis pour intégrer les appartements éducatifs est d'être en capacité à ne pas partager son quotidien avec les éducateurs et être a minima autonome dans sa gestion

c) Orientation des sorties :

◇ Service de Placement Educatif MACON 2021 en pourcentage

Sorties	2021
⇒ 115 / CHRS	4%
⇒ Autonomie avec revenu et Foyer Jeunes Travailleur	16%
⇒ Retours en famille	29%
⇒ Autres PEC (DJM, IML, CLLAJ)	0
⇒ Autres établissements du Prado	12%
⇒ Université	0
⇒ <u>Situations particulières :</u>	
- Centre Maternel	8%
- Assistant familial	4%

◇ Service de Placement Educatif MACON 2022



Nous comptabilisons 32 sorties en 2021 contre 25 en 2022. Cela s'explique par la crise du petit logement et les difficultés que l'on rencontre pour que les propriétaires ou les agences immobilières acceptent de louer à des Jeunes qui restent en situation précaire (contrat d'apprentissage), et ce, malgré les possibilités d'instruire un dossier Visale. Tous les partenaires sont confrontés aux mêmes freins que ceux du Placement Educatif, ce qui limite les sorties dans le Droit commun et par voie de conséquence, prolonge les Contrats Jeunes Majeurs.

◇ Service de Placement Educatif Montceau les Mines 2021-2022

	2022	2021
Sorties	3	9
⇒ 115 / CHRS	0	1
⇒ Autonomie avec revenu et Foyer Jeunes Travailleur	2	8
⇒ Situations particulières :		
- Centre Maternel	0	0
- Retour en famille	1	0

Seulement 3 sorties du Service en 2022, car le FJT de Montceau les Mines est le seul partenaire à accepter les Jeunes avec un récépissé de demande de titre de séjour.

3 - Eléments relatifs à la prise en charge des Jeunes au Placement Educatif, « SCOT Montceau »

a) Indicateurs Journées par Service

Prévisionnel : 10 950 journées

Réalisé : 10 762 journées

Taux d'occupation réel : 98.28 %

La file active du Service de Placement Educatif – Antenne Montceau est de 27 Jeunes pour 2022

b) Comparatifs des entrées et sorties des trois dernières années

Antenne Montceau les mines		
Années	Admissions	Sorties
2020	24	0
2021	8	3
2022	6	5

L'année 2022, le Service a connu les premières difficultés pour accompagner les Jeunes à la sortie du Service dans de bonnes conditions : en effet peu voire pas de solutions d'hébergement existent sur le Bassin minier.

◇ **Les prises en charges**

	2022	2021	2020
Nombre de prises en charge	27	32	24
Nombres de Jeunes MNA	27	32	24
Nombre de Femmes	4	4	2
Nombre d'Hommes	23	28	22

Même si le nombre de jeunes filles est en augmentation, nous observons, tout comme l'année dernière, qu'il y a moins d'arrivées de jeunes filles que de garçons sur le territoire. En règle générale, les jeunes filles arrivent de manière groupée.

◇ Répartition des Jeunes par territoire :

	2022	2021	2020
Chalon	11	19	18
Mâcon - Paray	4	3	1
Montceau -les -Mines	12	10	5

◇ La scolarité :

	2022	2021	2020
Apprentissage	17	16	4
Lycée	0	4	5
UPE2A	3	7	10
Collège	2	2	4
Recherche Emploi / Formation	0	3	1
Emploi (CDI / CDD)	2		

Le Service rencontre peu de difficultés pour scolariser les Jeunes à leur arrivée. Les équipes éducatives prennent de suite attache avec le CIO pour qu'ils soient rapidement évalués et orientés vers la classe la mieux adaptée à leur niveau scolaire.

L'année 2022 a été rythmée par la signature de nombreux contrats d'apprentissage et de contrats de professionnalisation. Les entreprises du bâtiment et de la restauration sont à la recherche de Personnels. Cela permet aux Jeunes de s'insérer plus facilement dans la vie professionnelle.

Le fait que peu de Jeunes sortent du Placement Educatif à la majorité fait évoluer les pratiques des professionnels du Service et amène les éducateurs à les accompagner vers des dispositifs tels que Pôle Emploi, Cap emploi, ou encore les agences intérimaires.

c) Orientation des sorties

	2022	2021	2020
Sorties	5	3	0
⇒ 115 / CHRS	0	1	
⇒ Autonomie avec revenu et Foyer Jeunes Travailleur	4	1	
⇒ <u>Situations particulières</u> :			
- Centre Maternel	1	1	

En 2022, le Service de Placement Educatif à Montceau rencontre encore de grandes difficultés pour trouver des solutions d'hébergement aux jeunes majeurs : qu'ils possèdent un récépissé de demande de titre de séjour ou une carte de séjour.

Les possibilités d'hébergement qui s'offrent aux Jeunes sont réduites :

- Les FJT du Creusot ou de Montceau, cependant les places sont limitées.
- Les places du Dispositif Jeunes Majeurs (DJM) de Chalon sont trop éloignées, donc inadaptées
- Les 2 places du Dispositif Loj'in : ouvertes aux Jeunes détenteurs de la nationalité française uniquement.
- Les logements proposés par les bailleurs sociaux pour les Jeunes détenteurs d'un titre de séjour.

L'impact pour l'organisation du Service est identique à l'année 2021 :

- Augmentation du nombre de Jeunes majeurs sur le Service de Placement Educatif de Montceau les Mines au détriment des Mineurs qui attendent une place,
- Risque pour les Jeunes majeurs de perdre leur emploi, une source de revenu et par conséquent la possibilité d'obtenir un titre de séjour.

◇ Activités éducatives, Sport et culture

Nous encourageons l'ensemble des Jeunes à s'inscrire dans une activité sportive ou culturelle de manière à répondre à des besoins fondamentaux des jeunes adolescents et adultes. Ceux-ci vivent avec leur corps. Ces activités participent, de façon essentielle, à la formation de chaque individu au plan physique mais aussi social, affectif, intellectuel.

Le sport n'est pas une simple activité physique d'ordre hygiénique. C'est un jeu avec des règles, un apprentissage, toute une organisation. Selon l'usage, il peut être un facteur participant au développement de l'individu jusqu'à une certaine prise de conscience de ses capacités et de son rôle de citoyen.

Seulement 11 Jeunes en 2022 se sont inscrits dans un club sportif. 4 Jeunes ont participé à une soirée café-théâtre à Mâcon accompagnés d'un éducateur, 3 sont allés voir un match de foot au stade de Lyon avec une éducatrice. Plusieurs Jeunes ont bénéficié de places de cinéma et enfin, une douzaine de Jeunes sont allés voir un spectacle ou un concert au SPOT de Mâcon.

Nous poursuivons notre action de sensibilisation auprès des Jeunes afin que davantage d'entre eux puissent s'inscrire dans une activité sportive, sociale ou culturelle.

Un projet « Arrêt sur image » a été initié à l'issu d'un panneau photos appelé « arbre à photos » que les éducateurs ont créé à l'appartement éducatif.

Dès l'installation de celui-ci, les professionnels se sont aperçus qu'il suscitait de l'intérêt chez les Jeunes. Nombreux sont ceux qui s'installent face aux photos, se cherchent et entament la conversation. Source d'inspiration et d'échange, ce panneau a une réelle fonction de médiation.

Pour les MNA, la photo ne fait pas partie de leur culture, ils n'ont pas l'habitude de prendre des photos souvenirs. Ils apprécient que les éducateurs leur offrent des photos pour leur chambre ou leur appartement.

Ainsi est né le projet « arrêt sur image » afin de renouveler l'arbre à photos dans l'objectif d'offrir un cadre ou un album à chaque Jeune lors de son départ des appartements éducatifs. La photo, figée dans un instant précis, permet de faire le lien entre l'avant et l'après Service de Placement Educatif.

« En 2021, le Défenseur des droits a consulté de nouveau les enfants et les adolescents. Afin de contribuer à un changement durable des postures, des pratiques et des représentations qui font qu'aujourd'hui la parole des enfants reste considérée par trop d'institutions, d'acteurs et de professionnels comme accessoire ou négligeable, le Défenseur des droits a recueilli cette année l'opinion des enfants dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel sur le thème de la santé mentale des enfants et des adolescents ».

A l'issue de cette consultation, l'équipe du Placement Educatif a travaillé en 2022 autour du livret produit autour de ce thème. Plusieurs axes d'amélioration ont vu le jour notamment les groupes d'expression Jeunes qui auront lieu désormais deux fois par an sur chacune des antennes.

D'autres part, trois Jeunes du Placement Educatif ont participé à l'action menée par le Conseil Départemental : « Droit devant » afin d'échanger autour de la majorité et de l'autonomie.

◇ La gestion des appartements

Il convient de contextualiser la situation particulière rencontrée tout au long de l'année 2022.

Nous avons en effet, rencontré plusieurs difficultés dans le suivi et la gestion des appartements éducatifs, notamment liées aux absences et manque de Personnels.

La maitresse de maison partageait son temps de travail entre le poste dédié à l'entretien des appartements à hauteur de 60 % et celui dédié au soutien en comptabilité à hauteur de 40%, justifié par son diplôme initial. Au regard des besoins du Service de Placement Familial, liés à l'accroissement de celui-ci, la maitresse de maison a été positionnée à 100% en comptabilité.

Parallèlement, le suivi des appartements s'est avéré discontinu suite à des arrêts répétés de la CESF (0.30ETP) : arrêt maladie puis grossesse.

D'autre part, nous ne possédons qu'un poste d'Agent technique, pour entretenir 35 appartements à Mâcon, le Service de Placement et une flotte de véhicules importantes (PE/PF).

Ainsi, pour remédier à ces difficultés nous avons recruté un Personnel en contrat PEC afin de seconder l'Agent d'entretien, une maitresse de maison, non sans mal, puisqu'elle est arrivée début juillet et enfin, nous avons attribué 30% du poste CESF à une autre éducatrice. Mais suite à une évaluation menée auprès de cette dernière, qui révélait une absence de continuité et de réactivité due à l'organisation des horaires, la mission a été confiée à l'éducatrice de jour, pour permettre d'avoir une interlocutrice au quotidien auprès des entreprises, des bailleurs et ainsi de coordonner depuis le 1^{er} octobre 2022, le travail de la maitresse de maison et de l'Agent technique d'entretien. Pour ce faire, ils se réunissent chaque lundi matin.

Suite à cette dégradation, nous avons en équipe pluridisciplinaire pris des mesures pour soutenir et améliorer les conditions de vie des Jeunes.

Nous avons fait appel à des prestataires externes pour la remise en état d'appartements (ESAT, régie de quartier, central 71).

Il n'en reste pas moins qu'il faut sans cesse sensibiliser les Jeunes à l'entretien, aux produits d'entretien, à l'utilisation d'une machine à laver etc...

Pour ce faire, nous avons réfléchi en équipe sur un protocole d'intervention de la maîtresse de maison pour répondre au plus près aux besoins des Jeunes accueillis.

Par ailleurs, nous avons mené une réflexion autour du mobilier. Afin de répondre aux besoins de solidité et d'avoir une gestion co-responsable, nous achetons les meubles d'occasion leur permettant d'avoir une seconde vie.

Afin de repérer les manques, chaque éducateur est référent de 4 à 5 appartements, qu'ils visitent tous les trimestres. Ils renseignent une fiche de suivi, qu'ils remettent à la CESF pour coordonner les actions de la maîtresse de maison et de l'Agent d'entretien.

Nous poursuivons le travail sur les tableaux de bord et les outils (état des lieux, avenants etc...) pour faciliter le suivi et la gestion des appartements. Nous achetons également des produits d'entretien professionnels

Nous avons mené cette réflexion en équipe de manière à ce que tout le monde soit concerné par cette problématique : (Cf. programme d'activité p.4)

Concernant la sécurité, nous avons installé dans chaque appartement des couvertures anti feu et avons créé une fiche explicative coller aux côtés de celles-ci.

Les surveillants de nuit, l'équipe éducative, et les Services généraux restent attentifs aux prises, aux détecteurs de fumée, aux couverture anti feu.

Concernant les nuisibles, nous avons investi dans un congélateur et des lits deux places « anti punaises de lits ». Nous avons fait passer des entreprises privées ou Mâcon Habitat afin qu'ils traitent les appartements concernés.

Concernant Montceau les Mines, les appartements sont en meilleur état car ils sont plus récents ainsi que le mobilier. Il y a approximativement le même fonctionnement : La maîtresse de maison fait le tour des 25 appartements sur deux ou trois semaines. Elle entretient les lieux communs : salle de bain, toilettes. Soit les Jeunes sont présents et elle fait avec eux ou reprend avec eux ce qui ne va pas et leur donne des conseils, soit ils sont absents et elle leur laisse des consignes écrites ou facile à lire et à comprendre (méthode FALC). A chaque départ, la désinfection/ le ménage de fond est fait dans la chambre du Jeune et dans l'appartement.

Afin de coordonner les travaux, la Cheffe de service fait un point avec le Service entretien environ une fois par mois avec la maîtresse de maison et/ou l'homme d'entretien. Un compte-rendu est écrit systématiquement sur chaque appartement. Une facture peut être adressée aux Jeunes soit pour le ménage soit pour les réparations en fonction des situations.

Deux fois par mois, le mercredi après-midi, un éducateur accompagne la maîtresse de maison pour faire le tour de quelques appartements et reprendre avec les Jeunes concernés si nécessaire.

Des outils sont mis à la disposition de la maîtresse de maison et de l'homme d'entretien :

- Appareil photo du téléphone
- Adresse mail pour la maîtresse de maison
- La maîtresse de maison a une fiche par appartement sur laquelle elle note tout ce qu'elle fait.
- L'homme d'entretien a des tableaux dans lesquels sont répertoriés tous les appartements pour suivre les entretiens de chaudières, de détecteurs de fumée, relevé de consommation d'eau.
- Les deux ont un porte-vue regroupant tous les contacts et numéros utiles : agences immobilières/bailleurs sociaux/artisans, réparateurs à contacter...
- Une fiche répertoriant les produits d'entretien a été installée dans tous les appartements afin que les Jeunes sachent quel produit acheté et pour quelle utilisation.
- Installation des couvertures anti feux avec une procédure affichée à côté
- Installation de panneau sur les chaudières interdisant d'y toucher.

La maîtresse de maison et l'homme d'entretien ont aussi à leur disposition du matériel adapté à leur mission : outillage, produit d'entretien...

Pour conclure, chacun des professionnels du Placement Educatif des deux antennes reste investi de cette mission, qui n'est pas simple au regard de l'ensemble des paramètres à prendre en compte. Nous comptons aujourd'hui 59 appartements studios et colocations ; à cela s'ajoute l'appartement des éducateurs et le Service à Montceau les Mines pour 1.5 ETP d'homme d'entretien et 2 ETP de maitresse de maison.

3 / Déclinaison du projet de l'établissement en actions

L'opérationnalité de nos actions se traduit au travers d'approche pluridimensionnelles favorisant l'innovation, la créativité et l'adaptation de nos pratiques au changement et à la complexité

1. Une dimension stratégique

Penser territoire dans le cadre d'une politique inclusive
Travail préparatoire au CPOM
Extension de places au PF à la demande du CD71
Réponse appel à projet AF
Préparation du pole à l'évaluation externe et aux inspections/contrôles
Mise en œuvre d'un projet architectural ambitieux : construction d'un nouveau site pour le PF et amélioration qualitative de l'ensemble de nos locaux aux nouvelles exigences environnementales
Lien avec les écoles, organisations et instances représentatives du secteur

2. Une dimension organisationnelle

Élaboration d'un plan d'action permettant la transformation du pole en 3 directions distinctes
Rédaction de protocoles de bonnes pratiques professionnelles

3. Une dimension RH et Attractivité

Formation de l'équipe de Direction à l'accompagnement au changement et au management complexe
Mise en œuvre d'action de formations adaptés aux nouveaux besoins
Application de l'avenant 351 au PF
Action de prévention des RPS et réponses à l'évolution des demandes sociales
Sens, exigence, lien et convivialité dans l'accompagnement des équipes

4. Une dimension juridique et sécurité

Travail en lien avec le département autour d'un protocole FEI
Travail en lien avec le cabinet juridique Delsol autour de la mise en œuvre du RGPD
Travail en lien avec le défenseur des droits autour de la vie privée
Adaptation permanente de nos services et établissements à nos obligations règlementaires (sanitaires, incendie, DUER...).

5. Une dimension technique et financière

Recherche d'efficience de nos budgets dans un contexte financier difficile
Intégration des nouvelles technologies au sein des Services

6. Une dimension clinique et qualitative

Lutte contre toutes les formes de violences faites aux Jeunes
Développement des visites médiatisées
Accueil fratries
Ouverture des établissements du pôle portant sur le droit aux loisirs, au sport et à la culture pour les enfants accueillis
Adaptation des locaux à la sécurité et aux comforts des enfants

4 / Amélioration continue de la qualité, des travaux du comité de pilotage et autres groupes

- Actualisation des fiches actions
- Suivi de la mise en œuvre du tableau d'actions de l'équipe éducative du Placement Familial, du Placement Educatif et des Unités de vie de la Maisonnée
- Relecture et validation de protocoles sur l'ensemble des Services du Pôle
- Travaux préparatoires à l'évaluation externe et aux audits de contrôle
- Actualisation des classeurs de bonnes pratiques professionnelles sur l'ensemble du Pôle

5 / Temps forts de l'année

1. Traitement des conséquences liées à la crise COVID, aux tensions sociales et aux difficultés du secteur social sur les plans :

- Cliniques ;
- Managériaux ;
- Économiques ;
- Sociaux ;
- Organisationnels et fonctionnels ;
- Partenariaux.

2. Le management du changement :

- Travail autour de la réorganisation associative et du Pôle
- Travail autour de la préparation du CPOM
- Mise en œuvre de l'appel à projets suite extension du PF

- Adaptation de notre politique RH à la nouvelle réforme du statut des Assistants familiaux
- Adaptation numérique de nos outils de travail : téléphonie, informatique, logiciel, cartes Anytime...

3. Les temps institutionnels :

- Réalisation effective de l'ensemble des réunions partenariales, stratégiques, fonctionnels, de Services, inter services, de pôle, associatives, d'expression des Usagers et des Personnels

4. Sécurité et travaux :

- Poursuite d'une politique de prévention des risques : RPS et RGPD
- Gestion des risques notamment en matière de prévention COVID, de sécurité alimentaire (contrôle SER), d'hygiène (plan nettoyage, intervention société ECOLAB pour des traitements anti punaises, cafards, dératisation)
- Aménagement des locaux de vie des Jeunes pour les rendre toujours plus chaleureux

5. L'exercice des droits de l'Usager :

- Groupe d'expression et questionnaire
- Participation à la vie sociale et culturelle : camps, partenariats multiples (entreprises, clubs services et sportifs, spot, ville...)
- Participation des enfants au groupe de travail du défenseur des droits

6. La pédagogie :

- Accompagnement adapté à la prise en charge d'enfants victimes de violences intra familiales en fortes augmentations
- Travail sur le faire équipe

7. Le partenariat institutionnel :

- Participation réunions du Conseil Départemental : CPOM, FEI,
- Collaboration avec l'ITEP de Cruzille
- Rencontre équipe CMP Mâcon
- Rencontre Drs SORET et LABEDAN

- Rencontre Mr FARENQ Président de l'association des Maires ruraux de Saône et Loire
- Partenariat avec les pharmacies de Lugny et Fleurville
- Rencontre équipe ASEF Montceau
- Groupe de travail ANPF
- Travail avec les écoles de formation en travail social pour l'accueil notamment de nombreux stagiaires
- Projet droit des enfants à la vie privée avec Défenseur des droits

6 / Gestion des ressources humaines

1. Mouvements du personnel 2022

a) Concernant les Assistants Familiaux

Au 31 décembre 2022 : 55 Assistant.e.s familial.e.s.iaux sont salarié.e.s du Service en CDI, dont deux sont en arrêt longue maladie, et une en congé sabbatique, soit **53 actifs pour l'accueil de 90 enfants** (46 AF actifs pour 78 enfants en décembre 2020)

Trois Assistant.es Familiales/Familiaux ont été recruté.es en CDD durant l'année.

Neuf ont été recruté.es en CDI, dont deux suite à CDD.

Trois ont quitté le Service :

- Un départ en retraite,
- Un licenciement de fin d'attente,
- Un licenciement suite à une déclaration d'inaptitude.

◇ Pour les recrutements 2022 :

	2022	2021	2020	2019
Candidatures reçues	18	28	17	26
Candidats refusés car ayant déjà un employeur		0	0	3
Candidats recrutés par un autre Service	4	7	3	5
Candidats non retenus	1	3	4	11
Candidats ne donnant pas suite	4	4	3	
Candidatures étudiées en N+1	5	4	2	
Candidats embauchés en CDI	4	10	6	7

◇ Déplacements des Assistant.e.s Familial.e.s.iaux :

	2022	2021	2020	2019
Nombre de Km réalisés par l'ensemble des Assistant.e.s Familial.e.s.iaux dans l'année	441 243	413 687	327 128	430 970
Moyenne par an et par Assistant familial en km	7 879	7 522	6 960	9 577
Nombre d'Assistant.e.s Familial.e.s.iaux qui ont fait plus de 12 000km/an	12	9	6	14
Nombres de km maximum réalisés dans l'année	28 288	26 218	25 699	22 807

◇ Profil des Assistants Familiaux :

- Formation des Assistant.e.s Familiales/iaux :

	2022	2021	2020
DEAF (Suivi de formation puis titulaire)	37	35	27
Formation 240h sans accès au DEAF	2	3	1
Formation 240h engagée	10	10	10
Formation 160h ou diplôme équivalent	4	5	5
Formation 60 h	2		

- Situation familiale et professionnelle des Assistant.e.s familial.e.s.iaux :

	2022	2021	2020
Hommes	11	11	8
Femmes	44	42	38
Salariés vivant seuls	10	10	7
Salariés exerçant l'activité professionnelle ainsi que leur conjoint	19	17	12
Couples travaillant exclusivement pour le PRADO BOURGOGNE	5	5	3
Salariés avec double employeur de la Protection de l'Enfance	9	9	7

- Effectif enfants accueillis par Assistant.e.s Familial.e.s.iaux pour le Service de Placement Familial du PRADO :

	2022	2021
1 enfant	28	15
2 enfants	19	19
3 enfants	6	12
4 enfants	4	3

- Evolution des relais mensuels chez les Assistant.e.s/familial.e.s.iaux :

	Sur 55 Assistant.e.s Familial.e.s.iaux	En pourcentage
2021	14	25.45%
Septembre 2022	16	29.09%
Décembre 2022	26	47.27%

- Localisation :

Secteurs	2020	2019
Mâcon Brionnais	13	14
Chalon Tournus	11	10
Montceau Paray	9	11
Le Creusot Autun	13	9

- 2022 : extension du service et nouvelle répartition sur 6 secteurs :

Secteurs	Nombre d'Assistant.e.s familial.e.s.iaux	
	2022	2021
Mâcon	8	6 + 1 Rhône+ 1 Ain
Charolles	12	13
Tournus	10	10
Chalon nord	10	7
Le creusot	9	8
Autun	6	5+ 2 Nièvre

◇ Les constats :

- Nous constatons une diversité des profils concernant la composition de la structure de la famille d'accueil. Fin 2022, nous travaillons avec 5 couples d'Assistant.e.s Familial.e.s.iaux soit 10 professionnels et 9 Assistant.es Familial.e.s.iaux dont le conjoint est salarié d'une autre association ou du département. 19 personnes sur 55 exercent donc ce métier en couple soit 34,5% d'Assistant.e.s Familial.e.s.iaux. Les profils des familles d'accueil tendent à se diversifier avec l'augmentation des embauches d'hommes et de couples d'Assistant.e.s Familial.e.s.iaux.

- Nous observons également une augmentation du nombre de familles d'accueil monoparentales (8/55) qui représente 14,6% des Assistant.e.s Familial.e.s.iaux fin 2022. Cette augmentation du nombre d'Assistant.e.s Familial.e.s.iaux vivant seul.es est à prendre en compte dans la gestion de leurs activités quotidiennes et l'anticipation des remplacements par une personne ressource dans l'entourage pour s'occuper de l'enfant quand l'Assistant.e Familial.e

n'est pas disponible (formation, congés). Cela impacte également la question de l'appariement (adéquation entre l'enfant et la famille d'accueil).

- La nouvelle Loi du 07 février 2022, préconise que les Assistant.e.s Familial.e.s.iaux bénéficient d'une relai par mois. Nous constatons que la demande de relai à en six mois a pratiquement doublé.

- Au cours de l'année 2022, 10 Assistants Familiaux sont en formation, ce qui met en évidence que les professionnels recrutés ces dernières années sont des professionnels entrant dans le métier qui de fait ne sont pas encore formés.

- Les déplacements, de certains Assistant.e.s familial.e.s.iaux, liés à la prise en charge des transports des enfants en IME (transport qui ne devrait pas relever de notre compétence) ne cessent d'augmenter au fil des années. Pour exemple : 3 Assistant.e.s Familial.e.s.iaux ont parcouru 51 009 km aux titres des transports pour 5 enfants vers leurs IME / ITEP,

- Le Service reste éclaté géographiquement, ce qui impacte l'activité (suivi des enfants, participation aux réunions de service, planning des visites parentales) et les frais de transport. Face à ce constat, à l'augmentation de la capacité d'accueil d'enfants et au recrutement de nouveaux professionnels nous avons travaillé sur :

- Une relocalisation des réunions GAPP (Groupe Analyse de la Pratique Professionnelle) : Prêts de salles de réunions par différents partenaires afin de diminuer les kilomètres et favoriser la participation des salariés.

- Une relocalisation des réunions de secteur sur les 6 secteurs géographiques. Notre volonté est alors d'éviter trop de déplacement aux Assistant.e.s Familial.e.s.iaux, de développer le partenariat avec les différents territoires, de favoriser la participation des salariés et nous notons déjà fin 2022 l'impact de cette organisation sur la présence des Assistants Familiaux en réunion et en GAPP.

- Notre volonté est également de nous rapprocher des Assistant.e.s Familial.e.s.iaux pour des entretiens sur le secteur du nord du département (AUTUN/CREUSOT/MONTCEAU/CHALON) afin d'éviter des déplacements aux autres enfants accueillis, de limiter les RPS et de renforcer le travail d'équipe pluridisciplinaire de proximité. Pour ce faire, nous sollicitons des partenaires ainsi que nos collègues (PE/PAD) pour occuper leurs locaux ponctuellement.

- Enfin, notons que la loi du 7 février 2022, préconise la possibilité de mettre en place un repos mensuel de 2 jours pour chaque Assistant.e Familial.e, en dehors du temps de congés. Au 31 décembre 2022, 10 Assistant.e.s Familial.e.s.iaux seulement sur 55, bénéficiaient d'un relai mensuel. Nous pouvons aisément penser que le nombre de relai mensuel augmentera avec le temps en lien avec les profils des enfants accueillis mais également avec l'impact de la Loi.

b) Concernant les Services Généraux

- ◇ Embauches :
 - CDD de surveillants de nuit pour des remplacement d'arrêts maladie,
 - « Parcours Emploi Compétences » d'une Agent de Service Intérieur,
 - Service Civique pour le soutien scolaire.

c) Concernant l'Administratif

- ◇ Embauches :
 - CDI à 0.50 ETP agent de bureau suite à un reclassement
 - CDD d'un Agent de bureau suite à mutation temporaire d'une secrétaire
 - CDI d'une comptable

- ◇ Fin « Parcours Emploi Compétences » pour une Agent Administratif,

d) Concernant le Placement Educatif - Antenne Macon

Congé sabbatique : Une ME pour l'année 2022, puis démission au 31.12.2022

- ◇ Embauches :
 - CDD d'éducateurs pour remplacements d'arrêts maladies.
 - Mutation temporaire d'une ES de la maisonnée vers le PE
 - Mutation temporaire d'une Secrétaire / ESF du service vers une poste de Monitrice Educatrice en remplacement du congé sabbatique
 - CDI d'une maitresse de maison

e) Concernant le Placement Educatif - Antenne Montceau

- ◇ Embauches :
 - CDI d'une maitresse de maison
 - CDD d'éducateurs pour remplacements d'arrêt maladies longs,
 - CDD puis CDI qui se terminera par une démission pour une accompagnatrice médicale
 - CDD puis CDI d'une accompagnatrice médicale

- ◇ Démission de la psychologue

- Licenciement pour inaptitude d'une ES
- Rupture conventionnelle pour une ES

f) Concernant le Placement Familial

- Embauches :
 - CDD d'éducateur spécialisé en renfort,
 - CDD Psychologue pour remplacement congé maternité
 - CDI à 0.11 ETP pour un psychologue
 - Contrat d'apprentissage pour une personne pour le diplôme « Educateur Spécialisé »,
 - CDI d'une éducatrice spécialisée
 - Mutation temporaire d'une ES du Placement Educatif vers le Placement Familial

2- Etat de l'absentéisme en 2021

Nombre de jours Total : 2 381 jours (2 646 jours en 2021)

	MALADIE	A. T
Jours calendaires	2273	108
Nombre d'arrêt de 0 à 30 jours	33 arrêts	1 arrêt
Nombre d'arrêt de 31 à 90 jours	4 arrêts	2 arrêts
Nombre d'arrêt de + de 90 jours	8 arrêts	

7 / Nos actions de formation individuelles et collectives - Les formations avec thème, nombre de participants et type de financement

1. Formations financées par le plan de Formation

- Formation 240 heures : 10 Assistant.e.s Familial.e.s.iaux,
- Formation sécurité routière : 3 personnes,
- Formation Secourisme Sécurité au Travail et recyclage : 3 personnes,

- Formation APAVE – Habilitation électrique : 3 personnes,
- Journées d'études de l'ANPF « Accueillir l'altérité » : 13 personnes,
- Formation « Gestion de l'agressivité » : 1 personne,
- Formation « Accompagner les enfants en difficultés d'apprentissage » 22 personnes,
- Formation " Méthodologie Evaluation en protection, écrits méthode ALFOLDI" 1 personne,
- Formation « PLURA-Dys » : 16 personnes
- Formation Tuteur – Maitres d'apprentissage :5 personnes,
- Formation « CEGI Planning Next » : 4 personnes
- Qualification Surveillant de nuit : 2 personnes
- Sécurité incendie : 2 personnes
- « Juste distance dans l'accompagnement » : 1 personne

2. Formations financées par le Service

- Analyse de la pratique à l'IRTESS pour quatre groupes Assistant.e.s Familial.e.s.iaux, les équipes du Placement Educatif et Familial,
- Soutien management aux Cadres,
- Bonne pratiques hygiène et HACCP : 1 personne

Remboursement kilométrique pour tous les déplacements liés à la formation des Assistants familiaux,

8 / Chantiers en cours, Cap fin 2023

Appel à projet /demande extension de places CD 71

Chantiers réflexions associatives :

- Préparation CPOM 2 (orientations et enjeux de nos prises en charge),

- Réorganisation fonctionnelle de l'Association et formation de l'équipe de direction : « comment développer son agilité personnelle et managériale pour mieux se transformer ensemble ? ».

Consolidation organisationnelle de l'ensemble du SPFE suite extension de places

Suivi projet construction nouveaux locaux SPFE et aménagement /vente place Genevès

Priorités cliniques des prises en charge :

- Formation autour des violences sexuelles,
- Projets favorisant l'expression des enfants : CVS, questionnaire, travail avec le Défenseur des droits sur la question du « droit à la vie privée des enfants »,
- Projets favorisant l'accès à la culture : consolidation de nos actions partenariales (SPOT, Lions club, entreprises...),
- Organisation et structuration des visites médiatisées, soutien à la fonction parentale.

Poursuite de notre projet « une culture commune pour une intelligence collective » autour d'un socle commun de valeurs, de compétences et de collaboration entre les différents professionnels et Services du Pôle.

Le Directeur,

D. DECOLIN